

Musulmans en Suisse

Une cohabitation en devenir

●●● Un entretien entre **Lucienne Bittar** et **Hafid Ouardiri**, Genève

co-fondateur et directeur de la Fondation de l'Entre-Connaissance¹

L. B. : *Le comité de l'initiative populaire « contre la construction de minarets » avance comme argument que les minarets sont « le symbole d'une revendication de pouvoir politico-religieuse, contraire à la Constitution et au régime légal suisse ». Pouvez-vous nous dire quelle est la valeur symbolique du minaret pour un musulman ?*

H. O. : « Les membres de ce comité, pour des questions de visibilité, ont besoin de s'attaquer au minaret en le présentant comme un symbole de pouvoir. En réalité le minaret n'est rien d'autre qu'une particularité architecturale qui fait partie de l'histoire et de la civilisation musulmanes. Le minaret n'a aucun rôle de pouvoir, ni religieux ni temporel. »

N'est-il pas cependant un symbole religieux ?

H. O. : « Le minaret ne fait pas partie du rituel, il a juste une fonction pratique. A l'époque du prophète, l'appel à la prière

se faisait d'un monticule pour que la parole soit portée et entendue. C'est au cours de l'histoire de l'islam, avec le développement de l'architecture, qu'est apparu le minaret, qui n'est donc en réalité qu'un porte-voix. »

Pourtant on peut envisager un minaret mais sans appel à la prière. Quel en est le sens ?

H. O. : « Le minaret a une autre fonction pratique. C'est un signe qui se voit de loin, qui permet aux musulmans de savoir où se trouve la mosquée. On peut donc tout à fait dissocier les deux choses. Je suis à l'origine du projet de la mosquée de Genève avec un minaret. Or c'est nous-mêmes, la communauté musulmane, qui avons décidé que l'appel à la prière se ferait à l'intérieur de la mosquée et non par le minaret, car on estimait que les gens qui vivaient autour de la mosquée n'étaient pas directement concernés par notre appel, ce que nous respectons. »

Avec le temps, le minaret n'est-il pas cependant devenu le symbole architectural de la présence de l'islam sur un territoire ? N'est-il pas marqué de toute une symbolique historique, remontant au temps des croisades, ce qui

1 • La Fondation de l'Entre-Connaissance a été créée à Genève en 1999 sous l'impulsion de Hafid Ouardiri, alors porte-parole de la mosquée de Genève. Son objectif est « de tisser des liens entre la civilisation islamique et le reste du monde ». www.fec-geneve.ch

religions

expliquerait certaines réticences et craintes occidentales ? Dans de nombreux pays, il existe une sorte de concurrence religieuse à travers les édifices religieux. En terre d'islam aussi. En Egypte, par exemple, il est difficile d'obtenir le droit de construire une Eglise et son clocher doit rester plus bas que le minaret de la mosquée voisine. Les édifices religieux ne deviennent-ils pas ainsi des lieux d'expression du pouvoir politique ?

H. O. : « Il n'est pas utile pour un pays démocratique de se comparer à des pays où la démocratie a de la peine à exister. Et on ne peut pas réduire le message de l'islam et ce que vit la majorité des musulmans avec certaines expressions extrémistes. Du reste, il ne faut pas oublier que dans beaucoup de pays musulmans, il existe des lieux de cultes d'autres religions qui sont entretenus avec les deniers de l'Etat, comme en Syrie ou au Maroc. A travers l'histoire, l'islam n'a jamais préconisé la démolition ou la réutilisation forcée de lieux de culte d'autres confessions existant avant sa présence. Celles qui ont eu lieu sont à mettre sur le compte des autorités de pouvoir en place. De fait,

Hafid Ouardiri



le Coran nous invite même à préserver ces lieux car il estime que cela fait partie du patrimoine de l'humanité, considéré comme sacré. »

Vous mentionnez les lieux de culte déjà existants. Mais il y a des pays musulmans où le nombre de chrétiens est en forte augmentation, comme dans certains pays du Golfe, et où l'on ne construit que peu ou pas du tout de lieux de culte pour eux. Sans parler de l'Arabie Saoudite...

H. O. : « Je le dis clairement, encore une fois, ce n'est pas l'erreur de l'islam, mais des pouvoirs qui sont en place. On n'a pas à accuser l'islam ni les musulmans en général des abus de pouvoir émanant de gens qui usent de rhétorique émotionnelle. Il ne faut pas mélanger les niveaux. En Arabie Saoudite, il y a d'ailleurs deux capitales, la capitale spirituelle des musulmans, la Mecque, et la capitale politique, Riad. »

Vous séparez totalement la notion d'islam et celle d'autorité politique. Pourtant avec la charia, pouvoir religieux et pouvoir politique peuvent s'imbriquer.

H. O. : « L'islam est d'abord une autorité spirituelle, une manière de vivre, dans laquelle toutes les dimensions de la vie sont contenues. D'ailleurs, même les musulmans ont de la difficulté à vivre dans certains pays qui se disent musulmans mais sont dirigés par des despotes. C'est vrai que l'islam a un rapport avec tout ce qui se vit dans la société. Donc il est consulté dans certains domaines de la société. Mais on ne peut pas dire que l'islam instrumentalise le politique, ni l'inverse, même si cette tendance existe malheureusement. »

Parlons donc de l'islam en Suisse, sans partir de ses manifestations diverses dans d'autres pays. Comment les mu-

*musulmans vivant sur notre territoire peuvent-ils concilier les règles de vie en vigueur dans notre Etat de droit et les règles de vie religieuses, qui, en islam, sont très précises et interfèrent dans le quotidien des gens ? Des problèmes concrets se posent parfois clairement, par exemple en ce qui concerne les cours de natation dans le cadre scolaire.*²

H. O. : « La majorité des musulmans vivant en Suisse, religieux ou pas, sont respectueux des lois de la Constitution. Ils ne cherchent pas à les transgresser. Il n'est pas question pour le musulman de vivre ici avec sa loi contre celle des autres. La présence des musulmans en Suisse ne remet donc pas en question les lois de la Constitution. C'est faux de les présenter de cette manière-là. L'islam d'ailleurs nous demande de respecter la loi de la majorité. Il arrive cependant que des groupes ou des personnes privées demandent des exceptions particulières par rapport à ceci ou cela. Ça se discute. La laïcité devrait être en Suisse une laïcité qui inclut et non qui exclut. »

On ne peut tout de même pas se mettre à discuter chaque loi afin de l'adapter aux musulmans ?

H. O. : « Jamais ! Mais il peut y avoir des exceptions qui se discutent, se traitent au cas par cas, comme d'aller ou de ne pas aller à la piscine dans le cadre de l'école. L'islam n'interdit pas la natation, au contraire, mais demande le respect de la pudeur à celui qui pratique le cours. Il s'agit de concilier ces deux valeurs et non de les mettre en opposition et là le dialogue est important. »

² • Voir à ce sujet l'article de **Stéphane Lathion**, à la p. 22 de ce numéro.

Il y a cependant des lois dans la charia qui contredisent les lois d'un Etat de droit comme celui de la Suisse.

H. O. : « Elles ne les contredisent pas, elles les expriment autrement. Par exemple, peu de gens savent que la charia défend des principes universels, comme la protection de l'être humain. Par rapport à ses principes, un musulman peut tout à fait vivre à l'aise avec les lois appliquées en Suisse. »

Les musulmans sont plus nombreux aujourd'hui en Suisse, donc plus visibles. Et de manière générale, les musulmans affichent plus facilement leur identité que la majorité des chrétiens. N'est-ce pas là une des raisons pour lesquelles ils sont perçus par certains comme une menace ? Certaines personnes, par exemple, sont inquiètes à l'idée que leur paysage architectural sera modifié et même dénaturé par rapport à l'idée qu'elles se font de leur propre identité.

H. O. : « En ce qui concerne les édifices publics, tout peut être réglé sans une loi anti-minaret par l'administration publique concernée ! On peut traiter une demande de construction de minaret sans froisser ceux qui la font, tout en leur faisant comprendre que l'édifice qu'ils désirent construire doit s'adapter à leur environnement. C'est pourquoi je pense que cette loi ne vise pas les minarets mais tout simplement l'islam, et qu'elle va à l'encontre de la liberté religieuse.

» Les musulmans ne cherchent pas à afficher leur identité, mais une part de leur foi est visible. Cela peut remettre en question l'identité religieuse de l'autre si lui-même la néglige. Mais en quoi le musulman serait-il fautif du lien que les autres ont avec leur foi ? Il ne s'agit pas de provocation de la part des musulmans. Il est important que les musul-

religions

mans n'aient pas l'impression que, parce que l'on ne comprend pas l'expression de leur foi, on veuille faire d'eux des musulmans sans l'islam, c'est-à-dire des gens qui auraient l'enveloppe musulmane mais pas sa substance. Par exemple, certains préfèrent fréquenter un musulman qui boit un verre de blanc que de dîner avec un musulman qui respecte les règles de l'islam, tout en s'engageant en tant que citoyen pour le bien-être de la société. »

La notion de communauté de l'islam n'est-elle pas un frein à l'intégration à une communauté plus large et laïque ?

H. O. : « Cela serait vrai si notre communauté se posait en opposition avec le reste de la société. Personnellement, je ne peux concevoir une communauté qui, dans une société plurielle, se mettrait en opposition avec le reste de la société. En tant que musulman, je refuse le communautarisme, en particulier dans des villes multiculturelles comme Genève. L'expression religieuse est une richesse et les énergies doivent converger vers le « vivre ensemble » dans le respect. Ce principe est intimement relié à la foi islamique. Il ne nous demande pas d'effort particulier car il est inscrit dans nos valeurs. »

Il existe en Suisse une mosaïque d'associations et de façons de vivre l'islam. Cela ne rend-il pas le dialogue cohérent plus difficile ?

H. O. : « C'est vrai que le problème de la représentativité est important. Les musulmans de Suisse devront, à un moment ou à un autre, choisir démocratiquement ceux qui sont censés les représenter au niveau de la société civile et politique, mais il faut laisser le temps au temps. Les musulmans vivent en Suisse depuis très peu de temps. Il est donc important de développer au

sein de la communauté musulmane de Suisse un dialogue intra-religieux. Que les musulmans qui viennent de différents pays, de différentes cultures, puissent vivre une harmonie entre eux. Ce n'est pas impossible, mais il faut sortir de l'urgence et s'inscrire dans le long terme. Il faut attendre que ceux qui sont nés ici assurent la transition de manière paisible et non pas dans la confrontation comme cela se fait parfois.

» Il faut savoir que l'effort d'interprétation du Coran existe depuis toujours. L'important est que cette interprétation ne soit pas nuisible à la société dans laquelle les musulmans vivent, qu'il n'y ait pas de rapport conflictuel. L'islam, c'est vaste. C'est clair qu'il y a parfois chez certains musulmans des attitudes qui peuvent prêter à confusion quant à la façon dont ils pratiquent et interprètent leur foi. Je ne suis pas d'accord avec les musulmans qui pensent devoir être constamment dans une attitude de revendication. Pour moi, le musulman, dans l'essentiel, a la possibilité de vivre sa foi en Suisse. De temps en temps, il y a des accrochages provoqués par des individus qui expriment certaines exigences. Ce qui est donc important, c'est que les Suisses ne ramènent pas à la majorité l'expression d'une minorité. Et ce qui est essentiel actuellement pour les musulmans en Suisse, c'est de définir leurs priorités. La première, c'est de pouvoir pratiquer leur foi sans être entravés, or je pense que de ce côté-là, ils n'ont aucun problème.

» Pour conclure, j'aimerais remercier très chaleureusement les différentes instances politiques, sociales, culturelles et religieuses qui, par leurs engagements de soutien et de solidarité contre l'initiative « anti-minaret » expriment leur désir profond d'une Suisse juste et fraternelle. »

L. B.